

Le Kremlin Bicêtre, le 1 juillet 2019.

Objet : Attestation pour l'agriculture biologique

Je soussigné, la société SAS Agriconomie metteur en marché atteste que le produit Manganèse Fertigo Pro est utilisable en agriculture biologique conformément à l'annexe I du règlement CE n° 889/2008, portant modalités d'application du règlement CE n° 834/2007 relatif à la production biologique.

Manganèse Fertigo Pro est donc utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE n° 834/2007 du 28 juin 2007.